Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260402-AF2026_02-DE

Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Quéménéven

Séance du 2 avril 2026

Présents : Ronan LE MENN, Président, Alain LE QUELLEC, Philippe BOËTE, Jérôme PHILIPPE, Gilbert COLIN, Ronan QUÉFFÉLEC, Michel CAPITAINE

Absents/excusés : Jacques GOUEROU, Cécile BARAER, Jean-Luc PÉTILLON, Erwan CROUAN, Roland QUINTIN

Secrétaire : Ronan QUEFFELEC

Date de la convocation : 5 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres ayant pris part au vote : 7

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2025

Après avoir entendu la présentation du compte financier unique 2025 du budget de l'AFAFAF,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
Excédent de fonctionnement : 51 895.56 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical, décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2025 soit affecté comme suit :

- **Section de fonctionnement : 51 895.56 €**

Fait et délibéré à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président
Ronan LE MENN

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN Finistère